



La politique agricole commune : les effets territoriaux d'une politique européenne

Mise en place en 1962 la PAC a pour but de développer et de soutenir les agriculteurs des États membres de l'Union européenne. Elle représente environ 40 % du budget de l'Union européenne. En raison de son importance, la PAC est réformée régulièrement. La Commission européenne évalue les performances et l'efficacité de la PAC à l'aide du Cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE) afin de proposer des évolutions pour les futures orientations de la PAC. Vous allez vous mettre à la place d'un expert de cette commission, spécialisé dans la filière élevage, afin :

- d'évaluer le bilan de la PAC ;
- de débattre de la réforme de la PAC en cours (2021-2027) concernant son soutien aux éleveurs.

Pour rappel

Quels sont les objectifs de la PAC ?

- Soutenir les agriculteurs et améliorer la productivité agricole, en garantissant un approvisionnement stable en denrées alimentaires à un prix abordable ;
- assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs de l'Union européenne (UE) ;
- contribuer à lutter contre le changement climatique et gérer les ressources naturelles de manière durable ;
- préserver les zones rurales et les paysages dans l'ensemble de l'UE ;
- préserver l'économie rurale en promouvant l'emploi dans l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et les secteurs associés.

Source : Site internet officiel de l'Union européenne, consulté en mars 2021

Quelles aides la PAC apporte-t-elle aux agriculteurs/éleveurs ?

- Une aide au revenu : la PAC rémunère les agriculteurs directement afin de leur garantir une stabilité des revenus. L'aide est conditionnée à une agriculture respectueuse de l'environnement. L'aide est notamment sur la superficie agricole ou le nombre de tête de bétail.
- Les mesures de marchés : la PAC essaye de réguler les situations difficiles (baisse des prix brutales, crises sanitaires...).
- Le développement rural : la PAC investit dans la modernisation des infrastructures de la filière agricole, soutien les zones agricoles des espaces défavorisés, aide les jeunes agriculteurs à s'installer...

Source : Site internet officiel de l'Union européenne, consulté en mars 2021

CORPUS DOCUMENTAIRE

La France, première puissance agricole de l'Union européenne

Document 1 : Infographie sur l'élevage en France



Source : Infographie du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (consultée sur le site, mars 2021)

Document 2 : Une Union européenne, puissance agricole

« Au sein de l'Union européenne (UE), l'État membre ayant le plus contribué à la valeur de la production agricole était la France (avec 18 % du total de l'UE), suivie à une certaine distance de l'Allemagne (14 %), de l'Italie (13 %), de l'Espagne (10 %), du Royaume-Uni (8 %), des Pays-Bas (7 %) et de la Pologne (5 %). Ensemble, ces sept États membres représentent environ les trois quarts de la production agricole totale de l'UE.

En 2014, le cheptel bovin de l'UE comptait 88,4 millions d'animaux. Avec quelque 19 millions de têtes, la France comptait un peu plus de 1 bovin sur 5 dans l'UE (22 % du total de l'UE), devant l'Allemagne (14 %), le Royaume-Uni (11 %), l'Irlande, l'Espagne et l'Italie (7 % chacun). Avec 84,2 millions de têtes, la population d'ovins dans l'UE était, en 2014, pratiquement identique à celle des bovins. Plus d'un mouton sur 4 (27 %) dans l'UE était élevé au Royaume-Uni, qui totalisait 23 millions d'ovins. Il était suivi de loin par l'Espagne (18 %), la Roumanie et la Grèce (11 % chacune). Pour les porcins, l'Allemagne (28,3 millions de porcs, soit 19 % du total de l'UE) et l'Espagne (26,6 millions, soit 18 %) étaient, de loin, les deux États membres comptabilisant le plus grand nombre de porcs dans l'UE. Sur les 148,3 millions de porcins que comptait l'UE, plus d'un tiers se situaient dans ces deux États membres. En termes de valeur, porcins, bovins et ovins représentent, dans l'UE, 17 % de la production agricole totale et 42 % de la production animale. »

Source : Communiqué de presse de l'agence Eurostat, *un portrait statistique de l'agriculture dans l'UE*, 2016

La Politique agricole commune (2021-2027)

Document 3 : Les objectifs de l'Union européenne pour la PAC 2021-2027

Le 1^{er} juin 2018, la Commission européenne a présenté des propositions législatives relatives à la politique agricole commune (PAC) pour la période 2021-2027. En raison des négociations en cours entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE, la date de début provisoire de la réforme proposée de la PAC a été reportée au 1^{er} janvier 2023.

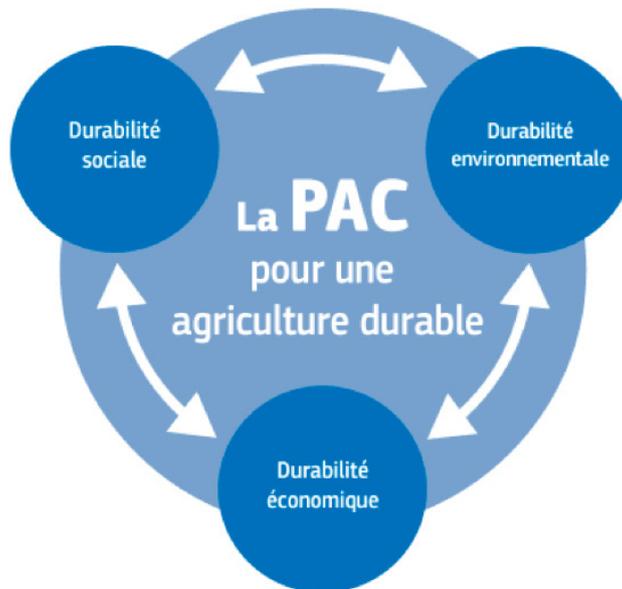
Pour atteindre ces objectifs généraux, la Commission a défini neuf objectifs spécifiques :

- assurer un revenu équitable aux agriculteurs
- accroître la compétitivité
- rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire
- agir contre le changement climatique

- protéger l'environnement
- préserver les paysages et la biodiversité
- soutenir le renouvellement des générations
- dynamiser les zones rurales
- garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé.

Source : Site internet de l'Union européenne, consulté en avril 2021

Document 4 : La PAC, une ambition de durabilité



La politique agricole commune (PAC) combine des approches sociales, économiques et environnementales en vue de mettre en place un système agricole durable dans l'UE. Des mesures supplémentaires seront prises dans cette direction au titre de la future PAC, qui s'articulera autour d'une nouvelle architecture verte plus ambitieuse. La PAC aligne ainsi l'agriculture sur le pacte vert pour l'Europe, qui vise à créer un avenir inclusif, compétitif et respectueux de l'environnement pour l'Europe.

- Mettre en place un système alimentaire durable dans le cadre de la stratégie « De la ferme à la table » ;
- Compléter la nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité en protégeant et en améliorant la diversité des plantes et des animaux dans l'écosystème rural ;

- Contribuer à l'action pour le climat du pacte vert afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette dans l'UE d'ici à 2050 ;
- Soutenir la stratégie actualisée pour les forêts, qui sera annoncée en 2021, en maintenant des forêts saines ;
- Contribuer à un plan d'action « zéro pollution », qui sera défini en 2021, en préservant les ressources naturelles telles que l'eau, l'air et les sols.

Source : Site internet officiel de l'Union européenne, consulté en mars 2021

Document 5 : La peur des éleveurs bovins

« Question de « survie », disent-ils : les éleveurs bovins français défendent le maintien de leurs subventions européennes, alors que le gouvernement français envisage d'en redéployer une partie au profit des producteurs de protéines végétales. Les éleveurs du Massif central appellent à manifester jeudi à Clermont-Ferrand et Lyon. Ils avaient déjà manifesté le 9 mars en Haute-Loire et dans le Cantal, pour « réveiller l'État » et peser sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) qui doit entrer en vigueur en 2023. La France travaille actuellement sur son plan stratégique national (PSN), sa déclinaison de la future PAC qu'elle doit présenter en juin à la Commission européenne, à l'instar de ses voisins de l'UE [...]. Le pays est le premier bénéficiaire des subventions européennes à l'agriculture : plus de neuf milliards d'euros par an, dont un milliard d'aides dites « couplées », c'est-à-dire liées à la production de certains végétaux ou de certains animaux pour lesquels un soutien spécifique est jugé nécessaire. Aujourd'hui, plus de 80 % des aides couplées bénéficient à l'élevage. Mais cette proportion pourrait diminuer. Le ministère de l'agriculture suggère de doubler les aides aux productions végétales (légumineuses, soja notamment) « en cohérence avec la stratégie » de développer la production française de protéines végétales, pour réduire la dépendance au soja importé, notamment du Brésil [...]. Le ministère envisage aussi de revoir les modalités de calcul de ces subventions, en fusionnant les enveloppes destinées aux vaches laitières et vaches allaitantes (races à viande type Charolaise, Limousine, Salers...). « Cette mesure viendrait achever » les éleveurs de bovins allaitants « déjà en pleine crise de revenus », déplore la Confédération paysanne. La Fédération Nationale Bovine a récemment estimé qu'un éleveur avait gagné en moyenne 8 000 euros en 2020, soit moins de 700 euros par mois. Et elle a accueilli tièdement, au début du mois, le déblocage par l'État de 60 millions d'euros d'aides d'urgence aux éleveurs les plus en difficulté, qui ont gagné moins de 11 000 euros en 2020.

Source : Article publié sur le site Web-Agri, 24 mars 2021

Document 6 : Témoignage d'un éleveur en Ariège

Vidéo : <https://www.dailymotion.com/video/x67y kz7>

Source : Vidéo publiée par *La Dépêche du Midi*, 2018, consultable sur Dailymotion

Document 7 : Les défis de la filière élevage

« L'élevage est devenu la cible courante de critiques dans les médias et l'opinion publique. De nombreux livres, des couvertures de magazines, des chroniqueurs en ont fait leur « cheval de bataille » à tel point qu'un responsable professionnel national, lui-même éleveur, se demandait récemment s'il n'y avait pas une nouvelle sorte de « bœuf émissaire ».

La crise sanitaire de la vache folle a été un des éléments déclencheurs de ce phénomène. La mondialisation des échanges et la diffusion de l'information montrent aussi souvent des systèmes d'élevage aux dimensions et fonctionnement sans commune mesure avec ce qui existe couramment en France voire en Europe.

Les consommateurs, qui ont pour une bonne part perdu leurs « racines rurales », peinent à faire le lien entre les systèmes d'élevage, le fonctionnement de filières et les produits animaux qu'ils consomment. Il s'agit donc pour les filières viande et lait d'engager le dialogue pour donner à voir leurs atouts tout en expliquant les contraintes qui s'imposent à elles, de rechercher dans un maximum de transparence les pratiques les plus vertueuses pour reconquérir et conforter la confiance des consommateurs et citoyens.

Renouer le dialogue avec la société, mieux faire connaître les modes d'élevage et leurs justifications, les produits et les filières associées, donner confiance et envie aux consommateurs, sont autant de chantiers urgents et cruciaux pour les filières.

Inciter des jeunes à s'installer en élevage, en boucherie, à travailler en abattoirs et industries d'amont et d'aval, où de nombreux postes sont à pourvoir, permettrait de relever le défi de renouvellement des filières d'herbivores. Sans le savoir-faire de tous ces hommes et femmes, c'est non seulement la capacité à produire et donc la sécurité alimentaire, mais aussi toute la gastronomie française et la vitalité des territoires ruraux qui seraient compromis.

Gagner en compétitivité à tous les maillons et sécuriser les approvisionnements par des contrats entre éleveurs et acheteurs sont des pistes explorées par les filières pour faire face à une concurrence mondiale accrue.

Faire reconnaître et rémunérer les services patrimoniaux, culturels, environnementaux, économiques et sociaux rendus par l'élevage et ses filières permettra de faire prendre conscience aux élus et citoyens de l'importance de ces activités. Ceci aidera à les pérenniser, dans un contexte où elles se heurtent à des difficultés économiques et à des atteintes à son image. »

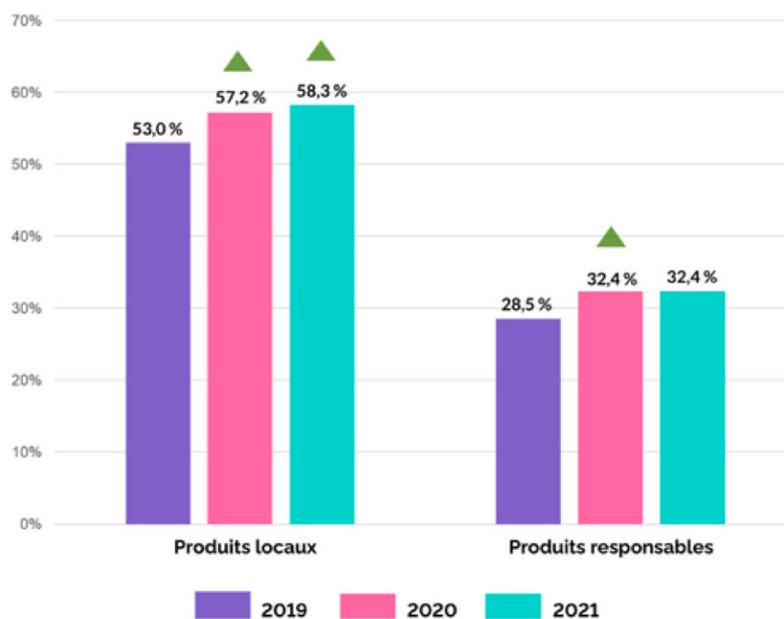
Source : Site internet, *la-viande.fr*, consulté en mars 2021

Les évolutions de la consommation alimentaire et les attentes des consommateurs

Document 8 : Les évolutions des habitudes alimentaires des Français

« Plus de local et moins de viande : évolution des habitudes d'achats et alimentaires. [...] Le graphique ci-dessous montre la part de la population nationale qui déclare acheter régulièrement des produits locaux et responsables. [...]

Types de produits régulièrement achetés

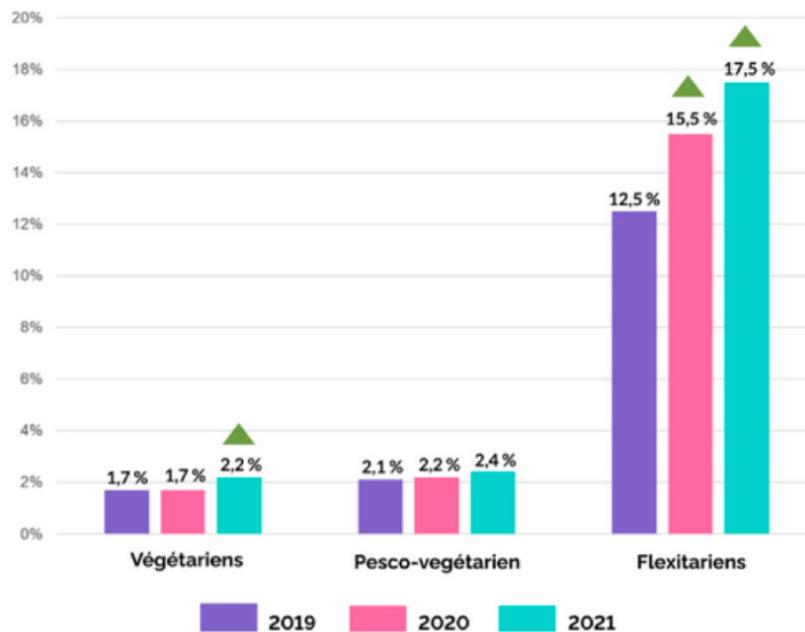


YouGov Profiles
 Base : adultes français
 Période : datasets du 20.01.2019, 26.01.2020, 24.01.2021
 N = 13 261 (2019), N = 16 976 (2020), N = 18 639 (2021)

Penchons-nous maintenant sur les habitudes alimentaires des Français. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de trois habitudes alimentaires : végétariens (ne consomme ni viandes ni poissons), pesco-végétariens (ne consomme pas de viandes mais consomme du poisson),

et flexitariens (régime mixte, principalement végétarien avec consommation occasionnelle de viande). [...] »

Habitudes alimentaires



YouGov Profiles

Base : adultes français végétariens, pesco-végétariens et flexitariens
Période : datasets du 20.01.2019, 26.01.2020, 24.01.2021
N = 4 221 (2019), N = 36 466 (2020), N = 26 096 (2021)

Source : Article publié sur le site YouGov, le 19 février 2021

Document 9 : Union européenne : un accord enfin trouvé sur la PAC, les ONG dénoncent un manque d'ambition environnementale

Les eurodéputés et Etats membres de l'Union européenne (UE) ont trouvé vendredi 25 juin un accord sur la nouvelle Politique agricole commune (PAC), à l'issue d'âpres pourparlers.

L'accord concerne notamment les «*écorégimes*» : des primes accordées aux agriculteurs adoptant des programmes environnementaux exigeants. Les Etats devront y consacrer en moyenne 25 % par an des paiements directs entre 2023 et 2027, avec la possibilité de n'y consacrer que 20 % les deux premières années en réallouant ailleurs les fonds non dépensés. Les mesures pour la biodiversité ont également été adoptées : outre l'obligation de rotation des cultures, entre 4 % et 7 % des terres arables selon les exploitations devront rester non cultivées.

Surtout, Bruxelles sera tenu de vérifier la conformité des politiques nationales aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (Pacte vert) et de baisse de 50 % des pesticides d'ici 2030 avec un quart des terres réservées au bio.

Déception des ONG environnementales

Les Vingt-Sept avaient approuvé en octobre la réforme de la Politique agricole commune, avec un budget de 387 milliards d'euros sur sept ans, dont 270 milliards d'aides directes aux agriculteurs, mais ils devaient s'entendre avec les eurodéputés pour la mettre en musique. C'est chose faite, avec un compromis de principe sur cette PAC débutant en 2023. Celui-ci devra encore être approuvé lundi par les ministres de l'Agriculture européens.

Mais la réforme est jugée insuffisante par plusieurs ONG de défense de l'environnement. « *La faiblesse du cadre réglementaire et des règles environnementales, l'absence d'objectifs environnementaux quantitatifs, conduiront à ce qu'environ trois quarts des paiements directs aillent aux exploitations intensives sans aucune condition verte réelle* », a ainsi déploré l'association le bureau européen de l'environnement. « *Cet accord perpétue le statu quo, poursuivant l'appui désastreux aux élevages industriels, a renchérit Marco Contiero, de Greenpeace. Nous ne sommes pas dupes de ce 'greenwashing'.* »

« *Pour qui désirait une révolution de la PAC, c'est évidemment insatisfaisant. Mais c'est un changement majeur, a assuré le vice-président de la Commission Frans Timmermans, chargé du Pacte vert. Nous avons la loi climat, contraignante, et maintenant un accord sur la PAC qui devra s'y conformer. Nous devons continuer dans cette direction.* »

Source : Article publié sur le site francetvinfo.fr

DÉBAT

Comment la PAC peut-elle soutenir les éleveurs et la filière de l'élevage ?

Étape 1 : Identifier les forces/atouts de la filière élevage en France.

Étape 2 : Identifier les défis/enjeux de la filière élevage en France.

• Quels sont les défis économiques et environnementaux pour les éleveurs ?

Étape 3 : Identifier le nouveau rapport des consommateurs à la viande.

• Comment évolue la consommation de viande dans les sociétés occidentales ?

• Que recherche le consommateur ?

Étape 4 : Identifier les axes de la PAC pour 2021-2027.

• Quelles sont les grandes orientations et valeurs de la PAC ?

• Quels espoirs et inquiétudes naissent de la nouvelle PAC ?

Étape 5 : Réfléchir à des idées argumentées afin de préparer le sujet du débat.

Aidez-vous pour cela des réponses aux 4 étapes précédentes et confrontez-en les problématiques.

Étape 6 : Débattrez !

Conseils

• Soyez concrets ! Vos propositions doivent être explicites et claires.

• Soyez globaux ! Pensez à tous les acteurs, de l'éleveur au consommateur.

• Soyez éco-responsables ! Vos propositions doivent s'ancrer dans le contexte du développement durable.